
CORRESPONDANCE DES CONSULS D'ALGER

La publication des lettres adressées par les consuls français d'Alger à la Chambre de commerce de Marseille est fort intéressante pour l'histoire de la Régence; c'est ce qui nous décide à l'entreprendre aujourd'hui. Déjà, dans les études que nous avons publiées ici même sur les *Relations de la France avec la Régence d'Alger*, bon nombre de ces lettres ont été reproduites in extenso, depuis celles de Jacques de Vias jusqu'à celle du Père Le Vacher (1608-1682). Nous sommes arrivés à la période qui suivit le bombardement du maréchal d'Estrées et le meurtre du consul Piolle (1688). Après ces tragiques événements, le consulat fut géré par l'ancien chancelier Mercadier, qui espérait obtenir les sceaux. Il rendit, en effet, quelques services au début; mais son esprit d'intrigue le conduisit à de coupables fourberies (1), que M. Marcel, Commissaire Royal, punit en le révoquant et en l'embarquant d'autorité. Il eut pour successeur M. René Lemaire, homme très habile et très dévoué au bien public. Il sut se concilier l'amitié de Chaban Dey, et se maintenir dans ces temps très difficiles. La lecture de ses lettres (2) nous apprend combien la situation faite à nos consuls exigeait d'intelligence et d'énergie, au milieu des compétitions des ennemis de la France, des émeutes et des complots de la milice, poursuivis par la

(1) Nous avons raconté ces intrigues dans notre : *Histoire d'Alger sous la domination turque*. (Paris, Leroux, 1837, gr. in-8°), p. 258.

(2) Extraites des *Archives de la Chambre de commerce de Marseille*, AA, 490.

haine des Juifs, qui ne voyaient en eux que des agents fiscaux (1); privés, par la parcimonie de la Cour et de la Chambre de commerce, des ressources financières qui leur eussent été indispensables pour lutter contre de puissants rivaux; enfin, ne recevant guère d'autre récompense de leurs peines que la ruine de leur santé et de leur fortune.

Notice sur le Consulat de M. René LEMAIRE

En partant d'Alger, M. Marcel avait laissé pour consul, en remplacement de M. Mercadier, M. René Lemaire, d'une ancienne famille consulaire, qui lui avait été demandé par le Dey lui-même, dont cet agent avait à ce moment toute la confiance. L'envoyé d'Alger, Mohammed-el-Amin-Khodja, obtint un bon accueil à Versailles, et revint, en 1691, ayant reçu de riches présents, et accompagné de M. Dusault, qui était chargé de régler les quelques questions encore en litige. L'échange des captifs eut lieu en 1692; les traités furent confirmés de nouveau; dans cette circonstance, la sagacité du consul et l'influence particulière qu'il avait su acquérir auprès du Dey rendirent les plus grands services. De retour en France, M. Dusault représenta au Ministère que la position pécuniaire de l'agent français à Alger était insoutenable; les consuls des autres nations étaient très richement rétribués, tandis que le chargé d'affaires de la France, qui touchait à peine 3,000 livres de droits consulaires, se trouvait très souvent gêné, quand il s'agissait de contrebalancer leur influence, et se voyait perpétuellement obéré. La Cour eut égard à ces observations et décida que les consuls recevraient dorénavant un traitement fixe de 6,000 livres.

Jusqu'en 1694, les relations avec Alger furent excel-

(1) V. notre *Histoire*, d. c. 233 et suiv.

lentes; à ce moment, une circonstance, en apparence futile, vint troubler la bonne intelligence qui avait jusque alors existé entre le Dey et M. Lemaire. Par une ordonnance, datée du 7 octobre, le Conseil Royal décréta que les droits de tonnage seraient prélevés à Alger comme dans les autres Échelles du Levant. Déjà, à plusieurs reprises, la Chambre de commerce de Marseille, en réponse aux plaintes que faisaient les consuls sur l'insuffisance de leurs ressources, leur avait fait des prescriptions semblables. Il n'avait jamais été possible d'appliquer ces tarifs, nouveaux pour Alger, et, toutes les fois qu'on l'avait essayé, cette tentative avait été le signal d'une terrible émeute de la Taïffe. Cela tenait à deux causes principales. En principe, le gouvernement d'Alger ne reconnaissait que le droit coutumier, et, chaque fois qu'on voulait introduire quelque chose de nouveau, on se heurtait à une méfiance invincible, qui se traduisait par des refus obstinés (1). Quand il s'agissait d'impôts à

(1) C'était tellement l'usage à Alger de se baser sur la coutume, et d'en créer une sorte de droit, qu'il était imprudent de faire des dons gratuits ou des présents, à moins de bien affirmer en les faisant qu'on n'était pas dans l'intention de les renouveler dans des circonstances semblables. Voilà ce que dit à ce sujet, un agent consulaire du XVIII^e siècle : « Si un capitaine ou maître de bâtiment qui a » coutume de faire des voyages à Alger avec des fruits frais ou secs, » des confitures et d'autres choses semblables, en donne, une fois » par bienséance, aux Turcs dont il croit avoir besoin, toutes les fois » qu'il y retourne avec des mêmes denrées, chaque Turc vient » demander la même portion qu'il avait déjà une fois reçue; ce qu'on » appelle demander l'usage. Aussi, il ne faut leur donner que condi- » tionnellement et par pacte exprès, en s'expliquant pour l'avenir; » en ce cas, ils n'ont rien à dire. » Laugier de Tassy ajoute ensuite, comme exemple, qu'un marchand grec, qui avait pris l'habitude de donner tous les jours une petite somme à un mendiant, se vit, après cinq ou six mois d'absence, condamné par le cadi à payer à ce mendiant la somme totale qu'il lui eût donné, s'il ne se fût pas absenté. Il était dit dans le jugement : « *que le plaignant avait pu considérer cette aumône comme une pension régulière, et que, par suite, il avait emprunté pour vivre en attendant le retour de son bienfaiteur.* » (Histoire du Royaume d'Alger, par Laugier de Tassy, Amsterdam, 1725, p. 109, etc.).

prélever sur le commerce, presque entièrement accaparé par les Juifs, les difficultés redoublaient immédiatement; il n'était pas difficile aux gros négociants, en semant quelque argent, d'exciter parmi la populace une insurrection qui forçait la main au Dey. C'est ce qui arriva à M. Lemaire, qui faillit perdre la vie dans une de ces émeutes; il conserva une contenance très ferme et n'abandonna aucune de ses prétentions, se fiant aux amitiés qu'il avait su se créer. Mais le caractère de Chaban s'était modifié; les victoires éclatantes qu'il avait remportées sur le Maroc et sur Tunis avaient exalté son orgueil, et le consul ne tarda pas à se ressentir de ce changement. Les Juifs, voyant qu'ils ne pouvaient pas le dominer par la peur, parvinrent à ourdir une trame contre lui. Il fut d'abord l'objet de dénonciations calomnieuses, par lesquelles on l'accusait de s'être raillé des victoires du souverain; puis, quand les désaffections eurent été préparées, on fit appel à la cupidité, toujours si puissante à Alger. Le consul avait été chargé de racheter un esclave appartenant au Beylik, et, après quelques difficultés, l'avait obtenu du Dey moyennant 3,000 piastres. Quelques jours après, les Juifs firent savoir à ce souverain que la famille de l'esclave avait chargé M. Lemaire d'en offrir jusqu'à 25,000 piastres, ce qui était faux. Indigné de ce qu'il croyait être une supercherie, le Dey chargea le consul d'injures, lui fit enlever de force le captif, qu'il fit reconduire au bagne, et le menaça de le renvoyer en France (1). Quelques jours après, il fut en butte à de nouvelles menaces, à l'occasion du siège de Tunis, pendant lequel des bâtiments français avaient apporté de la contrebande de guerre aux assiégés.

Les choses allaient toujours s'aggravant, lorsque, le 5 août 1695, une révolte éclata contre Chaban, qui fut

(1) Lettre de M. Laurence, Vicaire Apostolique, à M. de Seignelay (3 avril 1694).

d'abord emprisonné, puis étranglé dans la nuit du 14 au 15 (1), malgré l'opposition de son successeur, Hadj' Ahmed, qui aurait voulu lui sauver la vie. Ce nouveau changement fut l'occasion d'une sorte de révolution dans le gouvernement d'Alger. Le Divan, notablement augmenté, usurpa la plus grande partie des fonctions du Conseil supérieur; le Dey ne devrait plus avoir aucune initiative, et son pouvoir devait être exclusivement exécutif (2).

Le consul ne gagnait pas grand chose à ce changement; le nouveau Dey était un vieillard inconstant, bizarre, grossier, qui manquait le lendemain à la parole qu'il avait donnée la veille; il était excessivement ombrageux, voyait des conspirations partout et sévissait préventivement. Au moment de l'arrivée de M. de Clairambault, que le Ministre venait d'envoyer à Alger comme chancelier, il se répandit en plaintes violentes, disant qu'on lui envoyait des espions de Constantinople, et donnant des signes d'une méfiance poussée jusqu'à la folie (3). Cet état de choses ne fit qu'empirer pendant l'année suivante, et le Ministère, depuis longtemps prévenu de tout ce qui se passait, envoya à Alger M. Dusault, chargé d'y installer un nouveau consul. Il arriva le 26 avril 1697, et obtint d'Hadj' Ahmed la confirmation des traités. Il retourna en France le mois suivant, ramenant avec lui M. Lemaire.

(1) *Gazette de France*, an 1695, p. 405 et 511.

(2) Il est utile de noter qu'il n'en fût jamais ainsi dans la pratique; à peine au pouvoir, Hadj-Ahmed s'empessa de reconquérir les prérogatives des anciens Deys, et on peut dire que ce fut à partir de ce moment même que leur puissance s'accrut.

(3) Lettre de M. Lemaire à M. de Seignelay du 14 novembre 1696.

*Lettres de M. René Lemaire à MM. les Échevins et Députés du commerce
de Marseille*

« Alger, le 12 avril 1690.

» MESSIEURS,

» J'ai l'honneur de vous écrire par les vaisseaux du
» Roy qui doivent porter des esclaves en France pour
» vous informer que M. Marcel, ayant fait embarquer le
» sieur Mercadier le 24 du mois passé, suivant les ordres
» du Roy, qui l'a révoqué, il m'a fait l'honneur de m'éta-
» blir pour faire les fonctions de cette charge sous le
» bon plaisir de Sa Majesté, par commission, jusqu'à ce
» qu'Elle y ait pourvu; et, comme toute mon application
» sera pour le service du Roy et pour le bien du com-
» merce de ses sujets, je serai ravi, Messieurs, que vous
» m'en fournissiez les moyens et me donniez lieu par
» vos commandements de vous marquer mon zèle. Je
» crois que vous serez informé par tout ce qu'il y a de
» Français ici, de tout ce que j'ai fait pour le succès des
» affaires, n'ayant épargné ni ma personne ni mes amis,
» ni même ma bourse, surtout en deux ou trois occa-
» sions, où la paix a été sur le point de se rompre (1), et,
» ainsi, j'estime superflu de vous en parler. Il me doit
» suffire de vous assurer que j'ai toujours fait gloire de
» sacrifier tout pour contribuer à la paix, que je me
» comporterai toujours avec ardeur pour la maintenir,
» tant que j'aurai l'honneur d'exercer cette charge, et
» qu'en tout ce que je pourrai, je vous donnerai des
» marques que je suis, Messieurs, votre très-humble et
» très-obéissant serviteur. »

(1) Il fait ici allusion aux intrigues des Anglais et des Hollandais, qui avaient offert des sommes considérables à Chaban, pour lui faire déclarer la guerre à la France. (V. *Mémoires de la Congrégation de la Mission*, II, 483).

« Alger, le 15 mai 1690.

» MESSIEURS,

» J'ai eu l'honneur de vous informer, par les vaisseaux
 » du Roy, comme Monsieur Marcel m'a fait l'honneur
 » de m'établir consul par commission, jusqu'à ce que
 » Sa Majesté y ait pourvu. Vous pouvez être assurés,
 » Messieurs, qu'autant que j'aurai l'honneur d'exercer
 » cet emploi, le commerce goûtera tout le repos qu'il
 » peut souhaiter dans cette Échelle. J'espère qu'il s'y
 » fera de bonnes affaires. Je n'attendrai que l'honneur
 » de vos ordres pour demander au Divan le parti des
 » cuirs et des cires (1), qu'il ne me sera pas difficile
 » d'obtenir sur le même pied que les Juifs les ont, savoir :
 » les cuirs à 40 sols la pièce, tous frais faits, et la cire à
 » 21 piastres Sévillanes le quintal, le Gouverneur m'ayant
 » dit plusieurs fois qu'il fallait établir un négoce solide,
 » et que tout ce qu'il y aurait à faire ici passerait par
 » mes mains, pourvu qu'on lui envoyât de France ce
 » qu'il pourrait avoir de besoin. Je l'ai assuré que vous
 » correspondriez aux honnêtetés qu'il nous ferait; il a
 » ordonné par tous les ports de la dépendance d'Alger
 » que l'on prit bien garde que les bâtiments Français
 » qui iraient, ne fussent inquiétés de quelque manière
 » que ce puisse être; et ordre aux aghas et autres offi-
 » ciers d'y tenir la main et de leur faciliter l'achat et la
 » vente des marchandises qu'ils voudront vendre ou
 » acheter. Il veut et prétend qu'ils aillent et viennent
 » dans les ports de ce Royaume comme en France même.
 » Je travaillerai, après la partance de Monsieur le Com-
 » missaire (2), à régler les droits et autres *mangeries* (3)

(1) Le monopole du commerce des cuirs et de la cire était très
 envié, comme étant la source de bénéfices considérables.

(2) M. Guillaume Marcel, commissaire ordinaire de la marine,
 envoyé du roi.

(3) Ce mot est souvent employé dans la correspondance de nos
 consuls; il s'applique aux exactions des agents algériens.

» qui se font, étant une affaire d'importance pour le
 » soulagement des bâtiments qui vont et viennent. Je
 » ne vois pas qu'on leur ait représenté ci-devant, les
 » Consuls qui y ont résidé ne s'en étant pas souciés,
 » aimant mieux sacrifier l'intérêt public que de se donner
 » seulement la peine d'en parler, ne se souciant pas que
 » les pauvres négociants se ruinassent, pourvu que
 » leurs droits leur fussent payés, et, le plus souvent,
 » exigeant des pauvres patrons et marchands plus qu'ils
 » ne doivent de consulat (1).

» Le Gouverneur m'a donné à connaître les jours
 » passés qu'il était bien porté à soulager les bâtiments
 » qui viendront dorénavant dans ce port; ce fût à l'occa-
 » sion de deux barques de St. Tropez, patron Villecroze
 » et patron Vayramme qui partirent d'ici, après environ
 » y avoir demeuré deux mois et demi, et, n'ayant pu
 » vendre tout leur chargement entier, qui était de vin
 » pour y en avoir une grande quantité sur le pays, ils se
 » mirent à la charge pour le Levant et chargèrent des
 » passagers allant à Alexandrie.

» Comme je fus à la maison du Roy pour leur faire
 » donner la permission de partir, les douaniers firent le
 » compte de ce qu'ils devaient à la douane, ce que on
 » faisait payer à dix pour cent, comme il s'est toujours
 » payé par ci-devant; je représentai au Gouverneur que
 » c'était une chose de la dernière injustice, de faire
 » payer en Alger plus qu'aux autres endroits du Levant ni
 » de la Barbarie. Il me répondit que ce n'était ni lui ni
 » moi qui avions établi cela, et qu'il le trouvait écrit
 » dans les livres de la douane depuis longtemps. Je lui
 » fis connaître de quelle importance il était que cela fut
 » réglé comme dans les autres Échelles; il donna ordre
 » devant moi aux douaniers de ne rien faire payer aux-
 » dits patrons Villecroze et Vayramme, leur disant que
 » c'était la première chose que j'avais disputé avec lui,

(1) Droits consulaires.

» et qu'il ne voulait pas qu'il fut dit en France qu'il m'eût
 » demandé pour consul pour avoir plus de facilité avec
 » un autre qu'avec moi; je lui représentai en même temps
 » que ces gens là avaient fait plus de dépenses qu'ils
 » n'avaient vendu de marchandises, et que je le sup-
 » pliais de vouloir faire donner ordre que l'on n'exigeat
 » pas l'ancrage (1) entier qui monte à trente piastres Sevil-
 » lannes et trente pataques du pays, qui sont de 40 sols.
 » Il me dit qu'il ne prenait rien pour la maison du Roy (2);
 » qu'il ne prétendait pas que les autres prissent rien
 » non plus pour l'ancrage. Je les fis partir ensuite sans
 » avoir rien payé; cela me fait connaître que cette affaire
 » là se pourra accomoder. Vous devez être persuadés,
 » Messieurs, que je m'emploierai de toutes mes forces
 » pour la faire réussir; il est de la dernière importance
 » d'avoir un Enfant de Langue (3) pour Truchement, qui
 » sache lire et écrire en langue Turquesque. Le Consulat
 » d'Alger, de toute la Barbarie, est celui où il y a le plus
 » de dépenses et moins de profits, particulièrement pour
 » une personne qui veut sacrifier son intérêt pour l'hon-
 » neur et la gloire du Roy et le repos public.

» Je vous supplie, Messieurs, de m'honorer de vos
 » ordres, à cette fin que je vous puisse faire connaître
 » avec quel zèle je les exécuterai. Je commencerai du
 » jour de la partance de M. Marcel à dresser des
 » mémoires du jour à l'autre de tout ce qui se passera
 » en Alger, la bienséance m'ayant empêché jusqu'au-
 » jourd'hui d'en prendre les soins, comme étant une
 » personne envoyée du Roy. Lequel pourra vous infor-
 » mer lui-même de toutes choses; en attendant l'honneur

(1) Droit d'ancrage, destiné à l'entretien du môle.

(2) Droit régalien, qui appartient en propre au Dey.

(3) Par arrêt du Conseil d'État, du 18 novembre 1669, six jeunes garçons de 9 à 10 ans étaient envoyés à Constantinople, de trois en trois ans, *pour être instruits en la connaissance des langues par les R. P. Capucins*. Cette institution avait pour objet de former des drogmans.

» de vos commandements, je suis avec beaucoup de
 » respect, etc... »

« Alger, le 20 mars 1690.

» MESSIEURS,

» Il vient d'arriver une petite belandre (1), commandée
 » par M. Josmes, laquelle était partie avec M. de Château-
 » renard de Toulon pour passer en Ponent. Le mauvais
 » temps l'ayant séparée, elle n'a osé s'embarquer si
 » loin; elle est venue dans le dessein de vendre des
 » marchandises, qui sont un peu d'eau-de-vie, du vin et
 » du savon. J'espère qu'il trouvera à la vendre; il est
 « arrivé en même temps une barque Gerbine, qui vient
 » de Tunis.

» M. Michel m'écrit qu'il y a environ un mois que la
 » peste y est; il me marque qu'elle fait beaucoup plus
 » de dégâts à la campagne que dans la ville; ils se sont
 » renfermés dans leur fondouk. Voilà, Messieurs, ce qui
 » s'offre à vous dire pour le présent. Je ne manquerai
 » pas de vous informer de tout ce qui se passera à
 » l'avenir, vous priant de me donner les marques de
 » votre bienveillance en m'honorant de vos commande-
 » ments que j'exécuterai avec beaucoup de plaisir,
 » puisque je suis, etc. »

« Alger, le 19 juillet 1690.

» MESSIEURS,

» J'ai eu l'honneur de vous assurer de mes respects
 » par le vaisseau de Caraly qui a passé Monsieur le
 » Commissaire en France, et vous ai envoyé un dupli-
 » cata par la barque de patron Hyert de la Ciotat, qui est
 » parti d'ici le vingt mai; je suis fort en peine de savoir si

(1) *Betandre* ou *Balandre*, bateau de transport à fond plat.

» vous avez reçu mes lettres, ayant eû réponses de toutes
 » celles que j'avais écrites par ledit Caraly, hormis des
 » vôtres, ce qui me fait douter que vous ne les avez pas
 » reçues; cela m'a obligé en partie, Messieurs, d'acheter
 » et de l'armer du mieux qui m'a été possible pour servir
 » seulement de postillon pour aller d'ici en France et de
 » France ici pour informer la Cour, et vous autres,
 » Messieurs, de toutes les entreprises que pourraient
 » faire les Algériens. J'ai cru ne pouvoir mieux faire
 » pour la sûreté du commerce et pour avoir l'honneur
 » de recevoir souvent de vos nouvelles, cela étant de la
 » dernière importance d'avoir un bâtiment ou deux qui
 » ne fassent qu'aller et venir.

» Je vous puis assurer, Messieurs, avec sincérité, que
 » je ne désire rien au monde plus que de vous donner
 » des marques de mon assiduité au service de notre
 » Invincible Monarque, et pour procurer le repos et la
 » sûreté aux négociants, en faisant en manière que les
 » Algériens soient dans leur devoir. Soyez assurés,
 » Messieurs, que si j'ai l'honneur de rester en Alger
 » pour Consul, ce ne sera pas sur le pied de ceux qui
 » l'ont exercé par ci-devant, lesquels ne faisaient point
 » de scrupule de sacrifier les intérêts publics aux leurs,
 » ne se souciant pas de ce qui pouvait arriver, pourvu
 » qu'ils remplissent leur bourse en tyrannisant tous les
 » marchands qui venaient dans cette Échelle. Nous
 » vivons avec les Puissances (1) avec beaucoup de tran-
 » quillité. Tous les reproches que me fait le Dey ne sont
 » autre chose qu'il se plaint que l'on ne lui fait point
 » réponse des lettres qu'il a écrites en Cour. Il ne m'est
 » pas facile de lui faire entendre les raisons pourquoi
 » l'on ne lui a pas écrit. J'espère que, par le retour de
 » ma barque, il pourra avoir des réponses. Les vaisseaux

(1) Sous le nom de *Puissances*, on désigne, à partir de l'avènement des Deys, le Conseil d'État composé du Khaznadji, de l'Agha des Spahis, de l'Oukil-el-Hardj de la Marine, du Beït-el-Mal et du Khodjet-el-Kheïl.

» d'Alger sont rentrés ; ils ont amené deux grandes flutes
 » Hollandaises, chargées de planches, bordages et fers ;
 » ils avaient pris un vaisseau Livournois, que les
 » Anglais et Hollandais leur ont repris, en voulant
 » repasser dans ces mers. Cela n'a pas mal fait les
 » affaires des Anglais, qui ont promis de le faire venir
 » ou de le payer. J'appuie cette affaire là de toutes mes
 » forces auprès des Puissances, et je vois que, si ce
 » n'était qu'ils sont obligés d'envoyer leurs vaisseaux
 » au service du Grand Seigneur, ils auraient déjà rompu
 » avec eux. Je ferai toutes mes diligences pour que cela
 » puisse arriver bientôt. Le Dey envoie six chevaux de
 » présent au Roy par la barque.

» Je vous supplie, Messieurs, de m'honorer de vos
 » ordres que j'exécuterai ponctuellement, et suis etc. »

« En achevant ma lettre, il est entré deux navires qui
 » restaient encore en mer, lesquels ont pris douze petits
 » Lougres Catalans chargés de blé. Ils les ont tous coulés
 » à fond, hormis deux qu'ils ont amenés avec eux (1). »

« Alger, le 11 décembre 1690.

» MESSIEURS,

» J'ai reçu celle qui vous plu me faire l'honneur de
 » m'écrire du 5 octobre. Celle-ci sera pour vous informer

(1) *Lettre de M. Antoine Broglia à MM. Lemaire, Échevins et Députés
 du Commerce de Marseille.*

Alger, le 8 septembre 1690.

Messieurs,

Je me suis donné l'honneur de vous écrire et je donnai la lettre à
 M. le Commissaire Marcel, et me permis de l'autoriser auprès de
 vous autres, Messieurs, pour vous faire savoir mon détestable
 malheur que d'être tombé dans l'esclavage et misère de ces perfides
 barbares ; ils n'ont aucun égard pour personne ; tout le jour dans le
 travail et sous le bâton, tant moi que mes camarades, MM. les
 Français et Provençaux, nous sommes comme les âmes du Purga-

» de l'état des affaires d'Alger. Je n'ai pas perdu une
 » occasion par laquelle je ne vous aie informé de toutes
 » choses; le zèle que j'ai d'avoir l'honneur de vous
 » rendre service me fait voir des lumières à pouvoir
 » entreprendre tout ce qu'il vous plaira.

» La conjoncture où nous sommes à présent en Alger
 » de la peste qui augmente de jour en jour, dont Dieu
 » nous veuille garder, fait que je ne vous envoie pas des
 » mémoires de tout ce qu'il y aurait à entreprendre pour
 » le bien du commerce.

» Il est arrivé, le 4 de ce mois, deux corsaires d'Alger,
 » avec un gros vaisseau Génois, de fabrique Hollandaise,
 » sortant de Cadix, lequel allait en Portugal, chargé de
 » tous les biens du monde.

» Le 8 de ce mois, les vaisseaux d'Alger qui étaient
 » allés au service du Grand Seigneur sont arrivés. Le
 » Dey de ce Royaume, ayant eû nouvelles que Kara
 » Mustapha, Amiral, a tenté de le détronner, il lui envoya
 » une barque à bord, armée de six avirons, et huit
 » hommes dedans; on le fit embarquer là-dessus, et, en
 » même temps, ladite barque déborda de son vaisseau,
 » et mit le cap à l'est.

toire, en attendant la bonté du Roy et votre assistance pour nous
 retirer de ce mauvais lieu, comme espèrent tous les Marseillais. Je
 vous prie, Messieurs, de ne me point oublier, étant enfant de Marseille,
 que je suis fils de François de Broglia et de Anne de Ventou, fille
 de Catherine de Gaspre. Je ne doute point que quelqu'un de mes
 parents ou mes amis ne vous ait fait savoir comme j'étais esclave
 ici, lieu très méchant; et ce que vous fournirez pour moi, que je ne
 serai plutôt hors de cette misère, que vous en serez satisfaits jusques
 à un denier du peu de biens que j'ai, encore quoique mon oncle en
 voudrait profiter. Mais il n'est pas encore là. Je vois bien qu'il serait
 bien aise que je crevasse ici; mais le Bon Dieu sera à mon secours.
 J'espère cette grâce de votre bonté, Messieurs, de me retirer d'ici
 comme les autres, et suis avec profond respect, Messieurs — votre
 très-humble et très-obéissant serviteur.

Signé : Antoine BROGLIA
 (transmise par les soins de R. Lemaire).

» Les uns disent qu'il l'envoya noyer; les autres qu'il
 » l'a banni à Bougie; je n'ai pas bien approfondi cela. La
 » maison du Roy a pris son vaisseau et tous ses biens.
 » Je vous assure, Messieurs, que je ne vous saurais
 » exprimer la joie que cela m'a donné, lui étant le plus
 » grand ennemi que la France peut avoir; il n'a pas
 » dépendu de lui que la paix n'ait pas subsisté, et même
 » il est constant que, s'il fut venu à bout de ses inten-
 » tions, nous eussions eû une autre rupture. Quoique je
 » sois accoutumé aux bourrasques, j'avais toujours
 » appréhendé que son arrivée ne causât quelque
 » désordre; mais, grâce au ciel, Dieu y a pourvu; il
 » nous reste encore ici un fameux ennemi, à qui je
 » tends des filets pour lui faire rompre le cou; j'espère
 » qu'il ne se passera pas huit jours sans que cela arrive,
 » le Dey me l'ayant assuré. Si vous n'avez, Messieurs,
 » quelque bonté de m'aider pour pouvoir subvenir aux
 » frais que je suis obligé de faire, il m'est impossible de
 » plus rester en Alger, ayant 7 ou 800 pauvres Français
 » qui ne reçoivent aucun secours humain que de ma
 » personne. Depuis que M. Marcel est parti, je n'ai pas
 » retiré 200 piastres comptant de consulat de tous les
 » patrons des bâtiments Français qui sont venus en
 » Alger. Ci, la vérité est telle que je leur ai retourné de
 » l'argent au dessus des droits de Consulat qu'ils me
 » devaient payer, prenant d'eux des provisions pour
 » pouvoir aider et soulager la faim et autres nécessités
 » de nos pauvres Français, n'ayant autre refuge ni autre
 » secours que de moi. J'espère de vos bontés, Messieurs,
 » que vous aurez égard à cela (1); je vous assure avec
 » la dernière sincérité que j'ai dépensé plus de mille pias-
 » tres depuis la partance de mon dit sieur Marcel, vous
 » priant de m'honorer de vos commandements, lesquels

(1) On verra cette réclamation bien fondée se reproduire dans toute la correspondance des Consuls, sans qu'il en soit tenu compte.

» j'exécuterai avec la dernière ponctualité, puisque je
 » suis avec la dernière sincérité, etc. »

« Alger, le 25 janvier 1690.

» MESSIEURS,

» Je profite de l'occasion de cette tartane qui vient
 » de Sallé pour vous assurer la continuation de mes
 » respects. J'ai eû l'honneur de vous écrire amplement
 » par une tartane qui partit d'ici le 26 du mois passé. Je
 » vous informais de la manière que les affaires se passent
 » en Alger; il n'est rien survenu depuis qui mérite de
 » vous en donner part, sinon qu'une caravelle a pris
 » une barque Génoise chargée de blé. Je vous ai marqué
 » aussi, Messieurs, qu'il m'est impossible de pouvoir
 » plus subsister sans votre aide, ne pouvant subvenir
 » aux grandes dépenses que je suis obligé de faire, ayant
 » en Alger une si grande quantité de Français, lesquels
 » n'ont d'autres secours que celui de ma maison. Depuis
 » dix mois que j'ai l'honneur de remplir le Consulat, je
 » n'ai pas tiré de quoi leur pouvoir acheter du pain; de
 » plus, qu'il n'est point venu de prises ici, sur lesquelles
 » il ne se soit trouvé de Français que j'ai retirés, et
 » qu'il m'a fallu nourrir, habiller, et les envoyer en
 » France à mes dépens. De plus, j'ai retiré du Beylik (1)
 » une bonne partie des honnêtes gens qui y étaient, tant
 » pour les exempter de la maladie contagieuse que pour
 » les travaux de l'esclavage. J'ai eû l'honneur de vous
 » marquer par ma dernière, en réponse de celle que vous
 » me fites l'honneur de m'écrire, touchant les affaires
 » que je vous avais proposées, mon sentiment la dessus.
 » Il est passé dans ces mers une Frégate de Sallé,
 » laquelle est venue mouiller l'ancre à un port de la
 » dépendance de ce Royaume, nommé Bougie. Je ne
 » manquai pas, d'abord que j'en eus les nouvelles, de

(1) Il faut lire : *du bague du Beylik.*

» faire mes plaintes aux Puissances, en leur remontrant
 » les conséquences que cela pourrait apporter, s'ils ne
 » lui défendaient pas de faire la course sur leurs côtes.
 » Le Dey dépêcha sur-le-champ un courrier à l'Aga de
 » Bougie, avec un ordre de ne lui permettre de faire des
 » vivres et de le faire sortir de là au plus vite, et, en cas
 » de refus, de lui tirer dessus. Il sera bon, Messieurs,
 » d'avertir les bâtiments marchands de s'en donner
 » garde; il n'y a pas d'apparence qu'il retourne à Salé;
 » il est armé de cent et vingt hommes, et de quatorze à
 » seize pièces de canon.

» Voicià, Messieurs, ce qui se passe en ces quartiers
 » pour le moment.

» Je suis, etc..... »

« Alger, le 13 février 1691.

» MESSIEURS,

» J'ai l'honneur de vous écrire par la tartane de
 » M. Mignat, qui relacha ici venant de Sallé. Je profite de
 » l'occasion de cette barque pour vous informer qu'il
 » doit partir dans trois jours d'ici une ballandre sous
 » l'escorte d'un vaisseau d'Alger, laquelle porte un
 » ambassadeur que les Puissances de ce Royaume
 » envoient en France. J'ai eû l'honneur de vous marquer,
 » Messieurs, que, sans votre secours, il m'était impos-
 » sible de subvenir aux grandes dépenses qu'il faut que je
 » fasse pour faire honneur à la nation, le consulat n'étant
 » pas suffisant pour subvenir à payer seulement le louage
 » de ma maison. J'espère, Messieurs, que vous voudrez
 » bien avoir égard à cela, et, en cas qu'il vienne un
 » Consul, que je ne sois pas obligé de rester à Alger
 » endetté; les patrons des barques qui viennent ici vous
 » pourront assurer de bouche, Messieurs, ce que j'ai eû
 » l'honneur de vous écrire tant de fois; en attendant
 » l'honneur de vos commandements,

» Je suis, etc.... »

« Alger, le 27 août 1691.

» MESSIEURS,

» J'ai reçu celle que vous m'avez fait l'honneur de
 » m'écrire avec l'incluse turquesque; après avoir con-
 » certé, M. Dusault (1) et moi, nous sommes convenus,
 » au lieu de la rendre à son adresse, de la remettre
 » entre les mains du Dey; et bien avisés nous avons été;
 » c'était une lettre de conspiration contre le Seigneur
 » Dey de ce Royaume. Voyez, Messieurs, de quelle
 » manière vous nous exposiez, si cette lettre par malheur
 » eut été surprise; on ne saurait aller trop droit parmi
 » ces maudits barbares. Je me donnerai l'honneur
 » d'écrire un mot à Monseigneur l'Ambassadeur de
 » Constantinople sur ce sujet par un vaisseau du Grand
 » Seigneur, qui est arrivé ici le 15 de ce mois, lequel a
 » apporté un Bacha avec un chaoux qui vient pour
 » pour chercher la famille de Mezzomorto (2), dont je ne
 » sais pas si le Dey permettra l'embarquement. Monsei-
 » gneur de Pontchartrain m'a fait l'honneur de m'écrire
 » en date du 22 mars qu'il vous avait donné ses ordres
 » de me compter 1,500 livres pour le temps que j'avais
 » servi, et cent écus que j'avais donné au capitaine d'une
 » caravelle d'Alger pour porter un paquet d'avis, laquelle
 » somme je vous prie de compter à mon frère, cidevant
 » Consul à Tripoli. Un corsaire d'Alger a fait prise d'une
 » caravelle Portugaise chargée de blé, allant à Lisbonne
 » avec cinquante hommes qui étaient dessus. Le 16 de
 » ce mois, il est arrivé une caravelle d'ici avec une
 » prise d'un petit vaisseau Portugais venant d'Amster-

(1) Denis Dusault, agent principal du Bastion de France; il fut employé pendant près de quarante ans aux négociations avec les Barbaresques, et s'en acquitta avec bonheur et habileté; il mourut en mai 1721.

(2) Mezzomorto, après son départ d'Alger, avait cherché un refuge, d'abord à Tripoli, puis à Constantinople; il y fut nommé Grand-Amiral, et se fit remarquer aux batailles de Chio et d'Andros.

» dam pour la Madère, chargé de girofle, poivre, canelle,
 » soie et d'autres marchandises de prix.

» Le même jour, une felouque de ce pays est arrivée
 » avec une prise d'une tartane d'Iviça, avec huit Chré-
 » tiens d'équipage.

» Voilà tous les nouvelles qu'il y a à vous donner pour
 » le présent, et suis, etc. »

« Alger, le 30 octobre 1691.

» MESSIEURS,

» Vous apprendrez par le retour de cette tartane la rati-
 » fication de la paix par les Puissances de ce Royaume.

» M. Dusault a enfin fini affaire avec eux. J'ai envoyé
 » un mémoire à Monseigneur de Pontchartrain de toutes
 » les dépenses que j'ai faites, tant pour le bien du service
 » que du commerce.

» Je ne doute pas que vous n'avez eû la bonté de payer
 » 1,500 livres que Monseigneur me marque qu'il vous a
 » donné ordre de payer et cent écus que j'avais donné au
 » capitaine d'une caravelle qui avait porté un paquet
 » d'avis.

» Les corsaires d'ici ont pris un petit vaisseau, fabrique
 » anglaise, renouvelé à Marseille, à ce que l'on m'a dit,
 » lequel avait été pris ci-devant par une barque Trapa-
 » naise; comme l'équipage a abandonné, je n'ai pu savoir
 » à qui ce dit vaisseau peut appartenir; il s'est trouvé
 » un pavillon blanc et un autre Espagnol. Je vous prie
 » de m'en donner avis.

» Les corsaires d'ici ont amené sept prises, savoir :
 » deux vaisseaux Portugais chargés de diverses machan-
 » dises, deux vaisseaux Hollandais, un vaisseau Anglais
 » dont on a confisqué les marchandises, pour s'être
 » trouvé avec un passeport du Roy Jacques; l'équipage
 » et le dit vaisseau a été relâché. Les galères ont amené
 » aussi une barque Génoise chargée de sel; il arriva
 » hier un autre corsaire, lequel a fait une prise d'une

» pinasse Danoise avec environ mille quintaux de fer; il
 » a coulé le bâtiment à fond. Voilà, Messieurs, ce qui se
 » passe pour le présent et suis, etc..... »

« Alger, le 15 janvier 1692.

» MESSIEURS,

» La barque qui avait pris une tartane du Martigues
 » est arrivée ici le 4 de ce mois; vous voudrez bien,
 » Messieurs, que je vous dise que, pour ne lui avoir
 » rendu justice en faisant mettre tout l'équipage en
 » galère, elle a fait une autre sottise; elle a fait prendre
 » une petite tartane Génoise, qu'elle a amenée ici char-
 » gée de citrons et d'oranges. Tous les gens se sont
 » sauvés à terre; il n'est resté qu'une femme de Monaco,
 » que je fus prendre à l'arrivée de la dite barque, aupa-
 » ravant qu'elle eut mouillé. Je me suis fait rendre ladite
 » tartane; j'ai fait châtier tous les officiers et particu-
 » lièrement le capitaine, qui a eu 700 coups de baton et
 » ensuite mis aux fers et envoyé au Beylik avec les autres
 » esclaves. Le 4 de ce mois, il est arrivé ici un petit
 » vaisseau Anglais venant de Londres et chargé de
 » cables et autres cordages et quantité de draps. Le
 » vaisseau qui porte la présente est un vaisseau Anglais,
 » chargé de morue, pris par une Frégate de St Malo,
 » laquelle a été obligé de relâcher ici, y ayant quatre
 » jours que l'équipage était réduit à un verre d'eau. Je
 » leur ai donné, Messieurs, tout ce qu'ils avaient de besoin.
 » Il arriva avant-hier au soir un corsaire d'ici, lequel
 » rencontra un vaisseau Anglais avec deux pavillons,
 » un Livournais et l'autre Anglais; comme il eut connu
 » que c'était un Algérien, il se servit de son pavillon et
 » jeta le passeport de Livourne à la mer. Cela n'empêcha
 » pas le corsaire de le faire de bonne prise; comme ils
 » faisaient route pour Alger, ils furent rencontrés par
 » quatre vaisseaux, qui, avec pavillon Anglais, étaient

» au vent d'eux, lesquels leur donnèrent chasse; ledit
 » Algérien mit pavillon Hollandais; comme ces quatre
 » vaisseaux l'approchaient, il fut obligé de couper sa
 » prise, qu'ils reprirent; un d'eux étant bon voilier, il lui
 » vient à la portée de son canon, et l'Algérien ayant mis
 » son pavillon d'Alger, il amena le pavillon Anglais, mit
 » une flamme blanche au grand mat, pavillon blanc
 » d'arrière et d'avant, et commença à tirer dessus. Ledit
 » Algérien fit force de voiles pour fuir ce vaisseau,
 » dont le canon l'incommodait beaucoup; il lui donna
 » chasse un jour et deux nuits.

» Il arriva hier au soir un vaisseau corsaire, qui dit
 » avoir rencontré un vaisseau Français au détroit,
 » chargé de blé, qui lui a dit avoir rencontré ladite prise,
 » que les autres vaisseaux avaient relâchée; il se plaint
 » fort de ce qu'un vaisseau Français lui a tiré quelques
 » coups de canons, et qu'il lui a fort incommodé.

» Il me semble, Messieurs, qu'il serait bon que, quand
 » on rencontrera des vaisseaux de ce pays, de ne les
 » point insulter que le moins qu'on pourra. Ce sont des
 » affaires qui nous obligent à des discussions avec les
 » Puissances, mêlées toujours de chagrin.

» Il vient d'arriver deux vaisseaux corsaires de ce
 » pays, lesquels ont fait prise de deux vaisseaux Hollan-
 » dais, l'un desquels ils ont coulé à fond, après lui
 » avoir ôté tout ce qu'il pouvait avoir de bon, et l'autre,
 » ils l'ont amené ici, chargé de fers, draps et morues.

» Je viens d'avoir un grand procès avec le Dey au sujet
 » d'un vaisseau qui est arrivé cette nuit, lequel a trouvé
 » un Français qui l'a aussi maltraité. Je vous prie
 » d'écrire fortement en Cour pour que l'on donne des
 » ordres aux capitaines des vaisseaux du Roy et autres
 » armateurs particuliers qu'ils n'insultent en aucune
 » manière ces gens ici; autrement je ne peux pas
 » répondre des événements qui en pourraient arriver, et
 » suis, etc. »

« Alger, le 20 mai 1692.

» MESSIEURS,

» J'ai eu l'honneur de vous informer par les vaisseaux
» du Roy l'Aquilon et l'Arc-en-Ciel en date du 23 mars
» de tout ce qui se passait à Alger; depuis la partance
» desdits vaisseaux, il est arrivé une barque venant de
» Marseille commandée par patron Jean Daniel, de Cassis,
» laquelle était chargée d'un peu de vin et de l'eau-de-
» vie et de 150 quintaux de soufre en baton, qui ont été
» chargés à Marseille, comme il appert par la police de
» Lion Caracauza, marchand Juif, résidant audit Mar-
» seille, pour le compte de Philipert et Alexandre Lion,
» aussi marchands Juifs résidans à Alger; comme ce sont
» des marchandises prohibées, je les ai laissé débarquer
» sans rien dire; mon dessein était de les confisquer.
» Comme toutes les marchandises passent à la maison
» du Roy, les Puissances se sont emparées dudit soufre,
» et ça été autant de perdu pour lesdits Juifs; il vaut à
» présent ici 40 à 45 fr. le quintal. La conjoncture des
» temps où nous sommes ne permet pas d'en venir à de
» grandes explications ni de se gendarmer avec lesdites
» Puissances, prévoyant que, si je disputais cette affaire
» pour m'en faire rendre le montant, je n'aurais rien pu
» avancer, et cela même aurait pu causer quelque froi-
» deur dans l'esprit de ces pirates. J'ai appris qu'il s'en
» chargeait de grandes quantités à Marseille, et même
» fort publiquement, pour ces côtes de Barbarie. Je vous
» prie, Messieurs, de m'informer si, quand il en viendra
» ici, je les puis confisquer; il est arrivé le 14 de ce mois
» un petit vaisseau Français, venant de Constantinople,
» commandé par Etienne Fougasse, qui a apporté un
» Pacha pour Alger, lequel a touché à Tripoli; sans ledit
» Pacha, ledit vaisseau aurait été arrêté dans le port;
» ledit capitaine a eû toutes les peines du monde de
» pouvoir avoir la permission de parler à mon frère,
» lequel ne lui put donner ni lettres, ni même lui dire de

» bouche la moindre chose touchant les affaires du pays.
 » La perte de deux vaisseaux, Messieurs, dans ces
 » deux dernières guerres, et plus de 40,000 fr. d'effets,
 » cinq années d'esclavage, trois fois la peste et deux fois
 » la bouche du canon que j'ai essuyés dans ce maudit
 » pays, joint l'exemple de mon frère à Tripoli (1), devrait
 » être suffisant pour vous prier, Messieurs, de vouloir
 » faire trouver bon à Monseigneur de Pontchartrain que
 » je me retirasse, quoique je me ferai toujours gloire de
 » sacrifier ma vie pour notre Invincible Monarque.
 » Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien payer à mon
 » frère Claude qui est à Marseille, les appointements que
 » Sa Majesté a eû la bonté de m'accorder du temps qu'il
 » y a que j'ai rempli ce poste, afin que je me puisse
 » dégager des grandes dépenses que j'ai été obligé de
 » faire pour le bien du service; vous priant de m'honorer
 » de vos commandements, je suis, etc. »

« Alger, le 13 août 1692.

» MESSIEURS,

» Nous avons eû nouvelles des heureuses conquêtes
 » remportées par notre Invincible Monarque par une
 » tartane que M. Levasseur a expédiée le 30 juillet avec
 » un paquet de la Cour pour M. Dusault. Elle passa en
 » deux jours et demi.

» Monseigneur de Pontchartrain nous donne ses ordres
 » pour faire des réjouissances; après avoir fait chanter
 » le Te Deum, nous les avons faites autant que le pays
 » où nous sommes peut le permettre.

» Le Consul Anglais, lequel a une tartane qui ne fait
 » autre trafic que d'aller et venir de Livourne ici pour y
 » apporter de fausses gazettes et des impostures, qui ne
 » servent qu'à se faire moquer de lui, a bonne intention

(1) Son frère venait d'être incarcéré à Tripoli, et était mourant des souffrances subies.

» de nous nuire, s'il pouvait. Je ne m'attache à autre
 » chose, Messieurs, qu'à examiner tous les mouvements
 » qu'il fait; il est, grâce au Seigneur, hors d'état de nous
 » donner le moindre chagrin. A l'arrivée de sa tartane,
 » qui fut le 4 du mois passé, il débita la plus imperti-
 » nente nouvelle que l'on puisse jamais inventer (1),
 » disant que l'armée navale d'Angleterre et celle de
 » Hollande, ayant rencontré celle du Roy dans la Manche,
 » l'a fait entièrement périr, à la réserve d'un vaisseau
 » qu'ils n'avaient pas voulu prendre, afin qu'il en portât
 » les nouvelles; il fit plusieurs présents pour marque
 » de réjouissance de cette nouvelle, qui ne lui servit du
 » tout en rien; ceux à qui il l'avait donnée, me disaient
 » eux mêmes qu'il fallait que la cervelle lui eut tourné,
 » de mettre en lumière des choses qu'il était impossible
 » qu'elles puissent être; ils ont eû un tel chagrin d'ap-
 » prendre la prise de Namur à la barbe du prince
 » d'Orange, sans avoir osé faire le moindre mouvement,
 » et l'action énergique de M. de Tourville dans la Manche,
 » que j'appuie, comme vous ne devez pas douter. Il se
 » retira dans son jardin, sans montrer le nez, depuis
 » l'arrivée de notre tartane; il partit deux jours après
 » avec la Nation (2) Anglaise, pour aller au-devant du
 » Dey, qui revenait de la guerre que les Puissances
 » avaient avec le Roy du Maroc (3). Croyant de le trouver

(1) La nouvelle était malheureusement vraie, quoique fort exagérée par nos ennemis, qui cherchaient à tirer parti de ce désastre pour faire croire aux Puissances que la France était entièrement désarmée sur mer; il s'agit de la bataille de La Hogue, où Tourville perdit douze vaisseaux, après avoir soutenu le combat avec quarante-quatre navires contre quatre-vingt-dix-neuf anglais et hollandais.

(2) *Nation*, c'est-à-dire les résidents de la nation.

(3) Muley-Ismaïl avait envahi le territoire de la Régence, à la tête d'une armée de vingt-cinq mille hommes environ. En 1692, Chaban marcha à sa rencontre, le fit reculer, et l'atteignit près de la Moulouïa, où il lui infligea une défaite sanglante; il le poursuivit, l'épée aux reins, jusque sous les murs de Fez, où le vaincu fit sa soumission la plus complète.

» avant nous, il envoya avant partir s'informer de moi
 » dessous main si nous n'irions pas aussi au-devant.
 » Je lui fis réponse que nous avons une tartane du Roy
 » à dépêcher et qu'il nous était impossible d'y aller.
 » Nous partimes cependant deux jours après, et les
 » devançâmes de cinq heures, sans les avoir trouvés,
 » ayant marché jour et nuit. Sitôt que nous fûmes au
 » proche du Dey, lequel était en marche au milieu de
 » toute sa cavalerie, y ayant sept grands étendards aux
 » côtés de lui, il fit faire halte; nous descendimes aussitôt
 » de cheval et lui fûmes faire compliments; il nous
 » reçut avec mille témoignages d'amitié, nous dit ensuite
 » de remonter et de le suivre; nous marchâmes côte à
 » côte avec lui, M. Dusault et moi, en discourant
 » ensemble de plusieurs choses; entre autres, nous lui
 » débitâmes de bonnes nouvelles que nous avons de
 » France, desquelles il témoigna être bien aise.

» L'on ne sait pas les conditions avec lesquelles les
 » Puissances et le Roy de Maroc ont fait la paix; il doit
 » arriver dans quelques jours un de ses fils. Les
 » corsaires ont pris cinq vaisseaux Portugais depuis le
 » 5 avril jusqu'à cette heure, l'un desquels était chargé
 » de blé et les autres de vin, planches, fers et quelques
 » balles de cacao. Voilà, Messieurs, ce qui se passe pour
 » le présent, vous priant de m'honorer de vos comman-
 » dements, et suis, etc. »

« Alger, le 3 octobre 1692.

» MESSIEURS,

» J'ai eû l'honneur de vous écrire par la barque du
 » patron Montolieu en date du 14 août, par laquelle je
 » vous marquais que je ne vous envoyais point l'enre-
 » gistration des arrêts du Conseil d'État, non plus que
 » de ceux de Monseigneur l'Intendant, comme aussi le
 » certificat de la publication, et que je vous l'enverrai
 » par le vaisseau L'Eclair.

» Il y a un an que j'écris en Provence pour avoir un
 » Chancelier; ce poste est tellement cauteleux (1) que
 » personne n'ose se hasarder d'y venir; mon frère a fait
 » toutes les diligences possibles auprès de M. Ficher
 » pour m'envoyer son fils, qui est arrivé ici depuis deux
 » jours; je l'ai mis en possession de la Chancellerie de
 » ce Consulat; je tiendrai la main, Messieurs, comme
 » j'ai déjà eu l'honneur de vous marquer par ma dernière,
 » qu'il n'exige aucun droit que ceux qui sont portés par
 » l'ordonnance de Sa Majesté du 15 juin.

» Comme nous avons cinquante procès à décider tous
 » les jours avec les Puissances de ce Royaume par
 » l'évasion qui se fait journellement des Chrétiens à
 » bord du vaisseau de guerre, et le peu de temps qu'il y
 » a que mon Chancelier est arrivé, fait que je n'ai pas le
 » temps de vous envoyer les copies des enregistrements
 » des arrêts du Conseil d'État, non plus que ceux de
 » Monseigneur l'Intendant; je le ferai par une autre
 » occasion.

» M. Dusault passe en France sur le vaisseau L'Eclair
 » pour aller lui-même chercher une vingtaine de Turcs
 » qu'on est obligé de rendre à cette République; si vous
 » saviez, Messieurs, le schisme qu'a causé ce vaisseau
 » en arrivant ici auprès des Puissances, en n'amenant
 » que huit Turcs, que je fus prendre à bord, et les menai
 » à la maison du Roy de l'ordre de Monsieur Dusault;
 » ils n'y furent pas plutôt entrés, qu'ils présentèrent de
 » grands mémoires au Dey. Le Divan étant assemblé,
 » avec une grande quantité de lettres des Turcs de cette
 » milice, qui se trouvent encore sur les galères du Roy,
 » les Puissances me dirent qu'apparemment on se
 » moquait d'eux, que l'on leur apportait huit Turcs pour
 » voler trente Chrétiens; comme la vérité est telle, qu'il
 » s'en sauve beaucoup et que la plupart se noient. J'ai

(1) Ce mot est pris ici dans le sens inusité de: — qui exige de la cautele.

» à tous les moments du jour, depuis l'arrivée dudit
 » vaisseau, des procès à démêler des patrons des esclaves
 » qui furent.

» Je vous informe par celle-ci de ce qui s'est passé
 » ici depuis la dernière que je me donnai l'honneur de
 » vous écrire; ces corsaires ont fait des prises considé-
 » rables; sur les Génois, entre autres, ils ont pris un
 » vaisseau nommé le Fin, sur lequel il s'est trouvé un
 » Savoyard et un Français que j'ai réclamés et retirés
 » comme passagers; ils ont pris aussi un petit vaisseau
 » Anglais sans passeport, sortant de Tetouan, chargé de
 » cuirs et cire pour l'Espagne. Le Consul Anglais le
 » réclama à l'arrivée du corsaire qui l'avait pris. Les
 » Puissances lui accordèrent avec toutes toutes les peines
 » du monde le corps du bâtiment et son équipage, et
 » firent de bonne prise les marchandises; il se trouva
 » un Français, marié en Espagne depuis plusieurs
 » années, passager sur ledit vaisseau; quelque instance
 » que fit le Consul Anglais pour le ravoir, on ne le lui
 » voulut accorder; je fus le réclamer, et on me le rendit.

» Le 1^{er} juillet, un corsaire de cette République fit prise
 » d'un vaisseau Portugais, chargé de blé, avec 23 Portu-
 » gais dedans, et quatre Français, l'un desquels était gen-
 » tilhomme de Bretagne, passager, lequel je fus réclamer
 » et je l'obtins sur le champ. Il avait chargé au Port
 » Louis pour Marseille. Comme le Corsaire le rencontra
 » de nuit, il lui parla en hollandais; eux, ayant deux
 » pavillons et deux passeports, l'un français et l'autre
 » portugais, et croyant effectivement que le vaisseau qui
 » lui parlait était Hollandais, ils jetèrent le passeport et
 » le pavillon Français à la mer. Ayant été amené dans
 » ce port de la sorte, je me suis trouvé hors d'état de
 » pouvoir réclamer ledit vaisseau, non plus que son équi-
 » page.

» Un des 44 enfants mâles du Roy du Maroc est venu
 » à l'audience pour témoigner à ce Divan la joie que son
 » père avait d'avoir fait la paix avec Chaban Dey, et qu'il

» l'avait envoyé pour la confirmer; on le reçut fort hono-
 » rablement.

» Le 25 août dernier, jour de la Pâque des Turcs, il
 » arriva une révolution, où les Turcs firent main basse
 » sur les Maures et en tuèrent environ 400. Le Dey était
 » dehors pour lors avec le Pacha et tout le Divan; le
 » tumulte cessa à leur entrée en ville (1).

» J'aurai l'honneur de vous informer, Messieurs, de
 » tout ce qui se passera en ces quartiers, vous priant de
 » m'honorer de vos commandements, et suis, etc. »

« Alger, le 6 novembre 1692.

» MESSIEURS,

» Je profite de la commodité de la tartane du patron
 » Balthazar Feraud, du Martigues, pour vous informer
 » de ce qui s'est passé à Alger depuis la partance de
 » M. Dusault. J'ai cru nécessaire, tant pour le bien du
 » service que pour le bien du commerce, d'envoyer ladite
 » tartane en droiture à Toulon, quoique son voyage est
 » pour Livourne, pour informer Monseigneur de Pont-
 » chartrain de toutes choses. Je vous fais passer des
 » nouvelles, Messieurs, en peu de paroles. Le 23 du mois
 » passé, il est arrivé ici un vaisseau marchand Tripo-
 » litain, avec un Boulouk-Bachi, que les Puissances de
 » Tripoli ont envoyé auprès du Dey d'Alger, lequel a
 » apporté des présents assez considérables. Comme il
 » est intime ami de mes frères, il m'est venu voir le jour
 » qu'il est arrivé. Je lui ai rendu ensuite plusieurs visites,
 » pour voir d'approfondir le sujet de mon voyage.

» Il m'a toujours dit qu'il avait la bouche fermée, et
 » qu'il ne pouvait rien dire, que je pouvais apprendre
 » toutes choses de la bouche du Dey.

(1) Le massacre des Berranis eut lieu le jour de l'Aït-el-Kebir (12 Doul-Hadja 1104), à la suite d'un violent incendie, qui détruisit beaucoup de vaisseaux dans le port d'Alger, et que la population attribua aux Kabyles.

» Je pris l'occasion qu'il s'en allait seul à son jardin,
 » là où je l'accompagnai ; après plusieurs discours, je le
 » fis tomber sur les affaires de Tripoli, le priant de me
 » vouloir donner quelques nouvelles. Il me dit en confi-
 » dence que lesdits Tripolains lui avaient envoyé ce
 » navire pour le prier de lui accorder sa protection
 » contre Mamet Bey de Tunis, qui avait ravagé tout leur
 » pays, du temps qu'il était en guerre avec le Roy de
 » Maroc.

» Il leur a promis de sortir au printemps (1) avec
 » 300 tentes pour aller détronner ledit Mamet Bey. Il fit
 » partir hier au matin quatre Ya Bachys pour lui aller
 » faire une querelle d'Allemand ; les Tripolains se pro-
 » mettent de sortir 200 tentes, à ce qu'il me dit ; je lui
 » fis connaître que, tant qu'ils auraient la guerre avec
 » l'Empereur de France, ils étaient hors d'état de rien
 » entreprendre par terre ; qu'ils devaient s'attendre que
 » cet été on irait achever de les mettre en poussière, et
 » qu'il ne dépendait que de lui de leur procurer la paix.

» Il me pria d'écrire à Monseigneur de Pontchartrain
 » pour savoir les intentions de Sa Majesté et les condi-
 » tions avec lesquelles l'on pourrait finir cette affaire ;
 » qu'il se faisait fort que les Tripolains approuveraient
 » ce qu'il ferait.

» Tous ces Corsaires sont dehors depuis deux mois, il
 » n'en paraît encore aucun. Voilà, Messieurs, tout ce
 » qu'il s'offre pour le présent à vous dire. Je vous informe-
 » rai exactement de tout ce qui se passera, et suis, etc. »

« Alger, le 18 juin 1693.

» MESSIEURS,

» Je me suis donné l'honneur de vous écrire plusieurs
 » fois sans avoir reçu aucune réponse, ce qui me fait

(1) M. Lemaire se montre là fort bien informé, comme on le verra par la suite.

» croire que mes lettres ne vous sont pas parve-
» nues.

» J'ai eû l'honneur, Messieurs, de vous marquer l'arri-
» vée de mon frère en cette ville, le 13 de ce mois d'avril,
» sur une caravelle de Tripoli, que l'on a armée exprès,
» pour l'amener ici avec ses deux Vice-Consuls, de
» Lane et Bengazy, et deux de ses domestiques. Le
» lendemain de son arrivée, le Dey lui envoya dire de
» l'aller trouver chez lui, où je l'accompagnai pour lui
» rendre compte de la manière que tout s'était passé
» touchant la rupture; après une heure et demi d'au-
» dience, le Dey lui dit qu'il fallait qu'il retournât audit
» Tripoli pour travailler à rétablir une bonne paix (1); que,
» pour ces gens qui étaient venus avec lui, il pouvait les
» envoyer en France. Il nous dit qu'il écrirait aux Puis-
» sances de Tripoli de le rétablir dans sa maison, de la
» même manière qu'il était dans le temps qu'ils ont
» rompu, soit que les affaires se terminassent ou non; et
» qu'il ne convenait nullement, tant pour Alger que
» Tripoli, de violer la bonne foi, de la manière que Mezzo-
» morto avait commencé de le faire; que s'il continuait
» à suivre ses traces, il ne se trouverait aucun Français
» qui voulut rester pour Consul dans cette Échelle.

» Le Boulouk Bachy qui accompagna mon dit frère
» ici, avait ordre desdites Puissances de Tripoli de
» de suivre de point en point ce que Chaban-Dey lui
» prescrivait; son dessein était de passer en France,
» avec la même Caravelle qui l'avait apporté, pour
» demander la paix au Roy. Monsieur Dusault trouva
» qu'il convenait mieux pour le bien du service d'aller
» lui-même audit Tripoli, pour conclure là les affaires.
» Le Dey lui avait proposé de passer sur le vaisseau

(1) Le Bey de Tripoli avait fait des excuses à M. Dusault, et mis les captifs français en liberté, avouant qu'il avait été poussé aux violences commises par les Anglais et les Hollandais. (V. la *Gazette de France*, 1693, p. 115).

» Tripolin, avec des lettres qui lui donnait, ce qu'il ne
 » jugea pas à propos. Il obtint un vaisseau de cette
 » République pour le porter, en payant l'armement. Il
 » est parti d'ici le 4 du mois passé, et a embarqué mon
 » frère et ses gens avec lui; il y a toutes les apparences
 » du monde, Messieurs, que les affaires se finiront à
 » l'amiable.

» Ledit Boulouk Bachy qui est venu de Tripoli, a voulu
 » entrer un peu trop avant en discussion avec Chaban-
 » Dey, touchant les affaires de la paix; il vint même
 » jusqu'à lui dire qu'il était un des principaux chefs de
 » ce gouvernement, qu'il ne désespérait point de se voir
 » un jour sur le trône; on le fit arrêter et mettre en lieu
 » de sûreté. Je demandai au Dey avant-hier, venant de
 » son jardin avec lui, pourquoi il ne l'avait pas laissé
 » embarquer, et ce qu'il en avait fait. Il me répondit qu'il
 » l'avait envoyé en Ambassade à Maroc; depuis le jour
 » qu'il a été arrêté, on ne l'a vu, ni entendu parler de lui.

» Monseigneur de Pontchartrain me recommande de
 » contribuer en tout ce qui dépendra de moi pour l'exécu-
 » tion de la paix avec les Tripolins; pour peu que
 » Monsieur Dusault m'ait voulu rendre justice auprès
 » de sa Grandeur, il l'aura informé de la manière que
 » j'avais négocié cette affaire avec le Dey d'Alger; un
 » autre que moi pourrait s'être endossé cet honneur.
 » Je trouve qu'il me suffit de remplir mon devoir dans
 » les formes, et de procurer le repos aux sujets de Sa
 » Majesté; l'honneur de le faire sera suffisant pour m'en
 » récompenser, sans que je m'en donne aucune vanité.

» J'ai informé ces Puissances qu'il était passé un
 » Envoyé de France à Maroc. Discourant avec le Dey, lui
 » et moi, touchant les affaires de la paix avec les Maro-
 » cains, il me dit que le Roy du Maroc était un homme
 » fort brusque et de peu d'entendement; qu'au cas qu'il
 » ne conclut rien avec l'envoyé de Sa Majesté, qu'il se
 » faisait fort, qu'en lui écrivant une lettre, les affaires se
 » termineraient à l'amiable.

» J'en écris à Monseigneur de Pontchartrain pour me
 » donner ses ordres là-dessus. Je crois qu'il sera aussi
 » facile audit Dey de le faire, comme il lui a été de faire
 » sortir mon frère de ses fers, le rétablir dans sa maison,
 » et de plus le faire venir ici. J'ai retiré deux Français
 » d'une barque qui avait fait naufrage au port Stora, que
 » les Maures avaient déportés à la montagne; le Dey m'a
 » fait payer 200 piastres, tant pour les racheter des mains
 » desdits Maures, que pour les autres dépenses. Je lui
 » représentai, Messieurs, que, quand quelqu'un de leurs
 » batiments faisait naufrage sur les côtes de France, qu'il
 » se sauvaient de leurs gens, outre leur liberté et le bon
 » traitement qu'on leur faisait, on les renvoyait aux
 » dépens du Roy. Il me répondit que l'endroit où ils
 » avaient fait naufrage était indépendant d'Alger (1), qu'il
 » n'était pas juste qu'il supportât cette dépense; qu'il
 » croyait m'avoir obligé en envoyant quatre spahis dans
 » la montagne pour les chercher. Je suis, etc. »

« Alger, le 26 juillet 1693.

» MESSIEURS,

» J'ai eû l'honneur de vous informer de tout ce qui se
 » passait à Alger, par deux tartanes parties d'ici le 19 juin
 » dernier.

» M. le Chevalier Mongon est arrivé hier en cette rade
 » pour voir, à ce qu'il m'a dit, de la manière que les Algé-
 » riens se comportaient; ils se tiennent autant dans leur
 » devoir comme on le peut espérer. Comme le navire va
 » en croisière, et qu'il se trouve une tartane ici qui doit
 » passer en France, j'aurai l'honneur, Messieurs, de
 » vous rendre compte par icelle de tout ce qui se passe
 » ici. J'ai fait embarquer sur ledit vaisseau quatorze
 » esclaves Français que Monsieur Dusault avait envoyé

(1) Cette réponse de Chaban confirme les allégations des voyageurs, qui nous représentent presque toute la Kabylie comme indépendante.

» de Tripoli. Ci-joint est l'état de la dépense qu'ils ont
 » faite depuis le jour de leur arrivée ici jusques aujourd'hui,
 » se montrant à 217 livres, que vous aurez la bonté
 » de compter à mon frère de Marseille. Je suis, etc. »

« Alger, le 15 février 1694.

» MESSIEURS,

» J'ai vu par une lettre que mon frère m'a écrit comme
 » vous aviez refusé de lui payer mes appointements, à
 » cause que je ne vous rendais pas compte des consulats
 » que j'ai reçus depuis que j'ai l'honneur de remplir ce
 » poste.

» J'espérais de vous, Messieurs, comme je l'espère
 » encore, que vous auriez égard aux excessives dépenses
 » que je suis obligé de faire pour contrebalancer la pro-
 » fusion des ennemis de la France qui répandent de
 » toutes mains.

» J'ai déjà eû l'honneur de vous marquer qu'un autre
 » que moi pourrait vivre et faire ses affaires avec 6,000 l.,
 » mais non pas celles du Roy ni les vôtres.

» Vous avez vu les facheuses suites qui sont arrivées
 » à mon prédécesseur, pour s'être voulu attacher à ses
 » seuls intérêts, qu'il préférait au bien du service (1).

» Pour moi, je ne sais ce que c'est que la menus-
 » serie (2); si la fortune m'avait donné des biens, je les
 » dépenserais avec beaucoup de plaisir pour le service
 » du Roy.

» Mon frère vous produira les comptes que je lui
 » envoie, tant desdits consulats que des dépenses que
 » je fais, par lesquels vous verrez, Messieurs, le profit
 » qui m'en revient. Je ne doute pas que, si vous voulez
 » avoir la bonté d'examiner avec un peu d'attention

(1) On ne sait s'il fait allusion à Piolle ou à Mercadier, qui s'étaient tous deux plus occupés de leurs affaires privées que du bien public.

(2) *Menusserie*, pris dans le sens de *minutie*, *petitesse*.

» toutes choses, vous n'avez les égards que j'espère de
» votre justice.

» Tous ces Corsaires sont dehors depuis environ vingt
» jours. Ils ont fait prise de deux vaisseaux Anglais sans
» passeport, un chargé de planches, qui est arrivé ici il
» y a cinq jours, l'autre chargé de blé, lequel n'a pas
» encore paru. Ils en ont aussi coulé un à fond en l'abor-
» dant. Un de ces Corsaires est arrivé ici depuis trois
» jours avec une prise d'une Frégate Hollandaise qui
» portait le paquet à la flotte d'Espagne, avec trente
» hommes d'équipage, parmi lesquels il y avait quatre
» Français réfugiés, que je fus réclamer; mais, comme
» ils étaient à la solde (1), je ne les pus obtenir. Je
» suis, etc. »

« Alger, le 30 avril 1694.

» MESSIEURS,

» J'ai reçu celles que vous m'avez fait l'honneur de
» m'écrire, du 18 décembre 1693 et 8 mars dernier, avec
» le verbal fait au sujet du petit vaisseau Anglais repris
» sur les Algériens par un vaisseau Malouin, lequel ne
» m'est parvenu que depuis huit jours.

» Il faut, Messieurs, que je vous dise, à la vérité, que
» ce me sont de rudes fusées à démêler; ces Puissances
» n'entendent pas d'autres raisons, que celles qui leur
» tournent à compte, et, pour cet effet, ils m'ont suscité
» une avanie qui n'est pas de peu d'importance, dont j'en
» informe la Cour.

» Ils m'accusent de ne faire les diligences que je dois
» au sujet de ce qui les regarde. Ils m'ont même menacé
» de me faire embarquer et de demander un autre Consul
» à ma place, ce que je crois qu'ils font. Ils ne me feront

(1) Les marins inscrits à la solde d'un navire devenaient, aux yeux des Algériens, de bonne prise, si ce navire appartenait à une nation ennemie.

» pas un grand déplaisir, puisque je ne peux plus
 » subvenir, m'étant épuisé comme j'ai fait pour contre-
 » balancer les profusions de nos ennemis, qui répandent
 » de toutes mains, ayant de bons fonds pour cela, ce qui
 » fait qu'ils se maintiennent toujours au vent de nous
 » dans ces lieux.

» Le sieur Amphoux est arrivé ici le 7 de ce mois,
 » lequel me remit votre lettre, avec une copie de son
 » brevet. Je le mis aussitôt en possession de la Chan-
 » cellerie; je ne doute nullement de sa probité; des
 » personnes comme vous, Messieurs, ne sont pas capa-
 » bles de faire des méchants choix.

» Je le fais jouir, comme vous me marquez, de tous les
 » droits qui sont attribués à sa charge, et lui donnerai
 » toutes les lumières nécessaires pour la bien remplir.

» Je ne doute pas, Messieurs, que vous ne m'ayez
 » rendu justice touchant les comptes des dépenses que
 » j'ai été obligé de faire depuis que j'ai l'honneur de
 » remplir ce Consulat, et je vous prie, Messieurs, d'être
 » persuadés que ce que j'en ai fait, ce n'a été que pour
 » empêcher nos ennemis de venir à bout de leurs entre-
 » prises, à quoi j'ai, grâce à Dieu, toujours bien réussi
 » jusqu'à présent.

» La nation est fort tranquille en cette Échelle; il n'y a
 » que moi qui sois chagriné par ces gens, lorsqu'il arrive
 » quelques contraventions, qui ne sont pas peu fré-
 » quentes.

» J'aurai l'honneur de vous informer exactement de
 » tout ce qui se passera en ces quartiers.

» Je suis, etc. »

« Alger, le 8 juillet 1694.

» MESSIEURS,

» Depuis la dernière que j'ai eû l'honneur de vous
 » écrire, les Corsaires ont fait deux contraventions
 » formelles au traité de paix.

» La première est que deux vaisseaux de cette ville
 » ont pris une barque de Savone, avec huit personnes
 » d'équipage à une lieue au large du cap de Nagay; elle
 » était chargée de riz, chanvre et autres marchandises
 » pour Marseille. Je la fus réclamer à son arrivée, repré-
 » sentant au Divan l'article de paix qui marque qu'ils ne
 » pourront faire la course, que dix lieues au large de la
 » côte de France.

» La personne qui gouverne à la place du Dey (1), m'a
 » dit qu'on lui en donnerait avis, et qu'il ne pouvait rien
 » faire sans ses ordres; que cependant il mettrait les
 » marchandises en dépôt, aussi bien que l'équipage,
 » jusqu'à ce qu'on eût répondu du camp (2).

» Il n'a pas laissé, nonobstant la parole qu'il m'avait
 » donnée, de faire vendre l'équipage et les marchandises
 » de ladite barque; quand je lui en ai fait mes plaintes,
 » il m'a dit qu'il serait toujours à temps de rendre le
 » montant de ladite prise.

» La seconde est, Messieurs, qu'un brigantin de cette
 » ville, ayant eû recontre d'un bateau mené par quatre
 » Catalans, chargé de soldats Français malades et blessés
 » que l'on avait embarqués à Palefregère, pour les porter
 » à l'hospital de Roze, il l'a abordé après leur avoir tiré
 » quelques coups de mousquets, et de 62 personnes qu'il
 » y avait dessus, suivant la relation que l'on m'en a fait,
 » ils en ont pris 32, et ils ont laissé les plus malades
 » dans ledit bateau; l'on ne sait pas ce qu'il sera devenu,
 » attendu qu'ils n'y ont laissé aucune personne capable
 » de les pouvoir mener.

» De ceux qu'ils ont amenés ici, il en est mort sept, et
 » les 25 autres, je les ai fait mettre à l'hospital pour les
 » faire traiter, en attendant l'ordre du Dey pour les
 » relaxer.

(1) Chaban-Dey, parti en guerre contre Tunis, avait laissé le gouvernement au Khaznadji.

(2) L'armée turque était campée, partie près de Tunis, partie près de Constantine, qui venait de se révolter.

» J'ai fait tenir à ce sujet un Divan général, où tout le
 » reste de la milice s'est trouvé, à qui j'ai demandé justice
 » de ses infractions.

» Ils m'ont répondu tous en corps, que j'eusse un peu
 » de patience, qu'ils allaient dépêcher un courrier au
 » Dey, et lui donner avis de ce qui s'était passé; que
 » leurs intentions étaient, tant grands que petits, de
 » maintenir une bonne paix; que l'on me rendrait justice
 » d'une manière dont l'Empereur de France aurait lieu
 » d'être content.

» Cela ne doit nullement interrompre le commerce. Il
 » n'y a rien à appréhender du côté de ces corsaires. Je
 » suis, etc. »

« Alger, le 24 décembre 1694.

» MESSIEURS,

» Je vois par celle que vous m'avez fait l'honneur de
 » m'écrire du 10 novembre dernier, que vous avez reçu
 » les miennes du 8 et 20 juillet. J'ai vu l'arrêt du Conseil
 » du 8 septembre, par lequel Sa Majesté prétend de faire
 » lever les droits de tonnelage dans cette Échelle d'Alger,
 » comme à celles du Levant aux batiments qui y viennent,
 » soit Français ou Étrangers.

» J'ai déjà eû l'honneur de vous expliquer par diffé-
 » rentes lettres que cette Échelle n'est point une Échelle
 » de négoce, mais bien de pirates (1). Les anciennes
 » coutumes ont été que tous les batiments qui vien-
 » draient en Alger paieraient 80 piastres, tant pour
 » l'entrée que pour la sortie. Par ci-devant, ayant voulu
 » exiger les droits de consulat sur le pied que Sa Majesté
 » l'ordonne, toute la synagogue, à qui la plupart des
 » batiments sont adressés, tant de Livourne que des

(1) C'est une distinction que la Chambre de commerce ne voulut jamais faire, et son obstination coûta cher à tous les Consuls successivement.

» autres pays, se souleva contre moi et alla à la maison
 » du Roy crier en plein Divan : Charalla ; qui signifie en
 » langue arabe — Justice de Dieu, — représentant que je
 » voulais faire des usances nouvelles (1). L'on m'envoya
 » appeler par un chaoux, et, ayant été là, le Dey me
 » demanda par quelle raison, je voulais établir une autre
 » loi que celle qui était écrite dans la maison du Roy; je
 » lui représentai que, conformément à l'article du traité
 » de paix fait avec le Grand Seigneur l'an 1601, tous les
 » batiments qui viendraient sous la protection de la
 » bannière de France, devaient payer deux pour cent des
 » marchandises qu'ils apporteraient. On me répondit
 » là-dessus que j'eusse à agir comme mes devanciers
 » avaient agi à ce sujet, et qu'ils ne voulaient en aucune
 » manière faire des usances nouvelles. C'est pourquoi,
 » Messieurs, de la manière que je connais la situation
 » des esprits de ces Puissances, il me serait impossible,
 » comme j'ai eu l'honneur d'en informer Monseigneur de
 » Pontchartrain, de pouvoir rien avancer au sujet des
 » arrêts que Sa Majesté a ordonnés; vous pouvez être
 » persuadés, Messieurs, que je n'oublie rien de mes
 » soins pour servir la Nation, qui est en petit nombre
 » ici, et pour exécuter les ordres du Roy.

» La nation Hébraïque, qui réside dans cette Echelle,
 » laquelle est d'une superbe la plus grande du monde,
 » mangerait tout ce qu'elle a, plutôt que d'en boire le
 » démenti; c'est pourquoi je n'ai pas jugé à propos de
 » me mettre en compromis, tant pour le service du Roy,
 » que pour celui du commerce; et tout le monde n'a pas le

(1) Le droit coutumier était la grande loi d'Alger, au point qu'un don gratuit lui-même, s'il était renouvelé pendant un certain temps à des époques fixes, arrivait à se transformer en une dette, et devenait légalement exigible. (V. Laugier de Tassy, p. 109). Si on ajoute que les Juifs avaient soin de faire des présents aux principaux de la Régence, et qu'ils les intéressaient même dans leurs cargaisons, on comprendra facilement combien le Consul était mal venu à réclamer.

» don de foire de Champagne (1) de savoir ce qui se passe
 » en Alger, quoique je vous en aie écrit plusieurs fois.
 » Je vous ai demandé, Messieurs, par différentes lettres,
 » d'envoyer ici un homme de votre faction pour remplir
 » mon poste, à quoi vous ne m'avez pas répondu.

» Je souhaiterais de toute mon âme qu'ils prit envie à
 » quelqu'un de MM. les Députés du commerce de venir
 » faire un tour à Alger, pour voir comme on y gagne le
 » pain.

» A l'égard des comptes que j'ai eû l'honneur de vous
 » envoyer, j'y ai gardé toute la droiture en conscience,
 » comme un véritable chrétien le doit; je ne m'attache
 » qu'au bien du service du Roy et du commerce.

» J'ai fait embarquer le sieur Amphoux sur la présente
 » barque, suivant l'ordre que Monseigneur de Pont-
 » chartrain m'a donné. J'ai établi mon secrétaire à sa
 » place, jusqu'à ce que la Cour ait pourvu à un autre
 » chancelier.

» Je suis, etc. »

« Alger, le 13 septembre 1695.

» MESSIEURS,

» J'ai reçu par la tartane du patron Jean Baptiste
 » Bompard de Marseille celle que vous m'avez fait l'hon-
 » neur de m'écrire du 2 du courant, comme aussi deux
 » paquets de Monseigneur de Pontchartrain, un pour
 » moi, et l'autre pour Monsieur Estelle, Consul à Sallé,
 » que lui enverrai par la première commodité sûre qui
 » se présentera.

» Ladite tartane arriva ici le dix; elle part aujourd'hui
 » pour s'en retourner à Marseille; Dieu la conduise! Elle

(1) Les foires de Champagne étant très courues, et attirant un grand nombre d'étrangers de divers pays, on y récoltait force nouvelles; cela avait donné naissance au dicton : — *Don de foire de Champagne*, — signifiant : — Don de savoir tout ce qui se passe, çà et là.

» n'a payé aucun droit d'ancrage ; l'on ne prend ici ledit
 » droit que sur les batiments qui chargent ou déchargent
 » des marchandises dans ce port.

» La barque d'Alger, commandée par Amet-Raix qui a
 » touché à Marseille, auquel vous avez fourni quelques
 » agrés qu'il avait de besoin, n'a pas encore paru ici ; à
 » son arrivée, je lui en demanderai le paiement, en vertu
 » de son reçu que vous m'avez envoyé.

» Tout va bien en cette ville, grâce au Seigneur ; je
 » suis, etc. »

« Ci joint est le paquet de la Cour, que vous aurez la
 » bonté d'acheminer le plutôt que vous pourrez. »

« Alger, le 5 février 1696.

» MESSIEURS,

» J'avais proposé au Dey de faire venir des marchands
 » Français pour s'établir à Sarcel, qui est à dix lieues à
 » l'Ouest d'Alger, là où il sort abondamment de tout ce
 » que la divine Providence fait croître ; on y pourrait
 » charger du blé, d'orge et de fèves vingt batiments
 » toutes les années pour le moins. J'ai employé tout le
 » peu de crédit que j'ai pour faire réussir cette affaire,
 » de laquelle je n'ai pu venir à bout, le Dey (1) m'ayant
 » répondu lors de la proposition que je lui en fis ; *qu'il*
 » *n'avait qu'une tête et qu'il la voulait conserver*, sans
 » en venir dans de plus grandes explications (2). Je
 » compris ce qu'il voulait me dire, et lui coupai chemin,

(1) Le Dey était Hadj' Ahmed, qui avait succédé à Chaban, assassiné le 15 août 1695. Il était fort mal disposé pour la France, ayant reçu de ses ennemis quarante mille piastres pour lui déclarer la guerre.

(2) Hadj' Ahmed, vieillard craintif et soupçonneux, ne voulait pas laisser ouvrir de nouveaux comptoirs d'exportation de céréales, de peur d'être accusé d'avoir laissé affamer le pays, ce qui serait certainement arrivé lors de la première mauvaise récolte.

» lui demandant la permission de faire charger les bati-
 » ments Français qui viendraient ici avec leurs marchan-
 » dises.

» Il me promet qu'il les ferait charger à la côte de ce
 » qui s'y trouverait, pourvu que cela ne met pas la disette
 » au pays.

» Voilà, Messieurs, de quoi je dois vous informer, ne
 » se passant ici que des négoes de paix et de guerre,
 » lesquels je ménage de la manière que vous voyez. Il
 » m'en coûte à la vérité; ma consolation est, Messieurs,
 » que, quand je serait réduit à l'hôpital, Sa Majesté aura
 » compassion de moi (1). Je suis, etc. »

« Alger, le 15 juillet 1696.

» MESSIEURS,

» Les sieurs Michel et de Bernard, qui passent sur le
 » présent vaisseau, auront l'honneur de vous informer
 » de bouche de l'état du commerce d'Alger. J'avais obtenu
 » de ces Puissances de faire charger des fèves, d'orge,
 » et autres légumes, à Sarcel, qui est à 60 mille au Ponant
 » d'Alger, et, sous le masque de l'orge et des fèves, le
 » Dey avait consenti que l'on y chargerait aussi du blé;
 » mais comme la récolte n'a pas été belle cette année
 » dans cet endroit là et par toute la côte, les sauterelles
 » y ayant fait un dégât considérable, il s'est rétracté de
 » la permission qu'il m'avait donnée, ce qui fait,
 » Messieurs, que j'ai l'honneur de vous en informer. Et
 » si encore le Dey revient à son premier sentiment, je
 » vous en donnerai avis, afin qu'on puisse retirer du
 » secours de cette côte, autant qu'il se pourra. J'ai appris

(1) Le malheureux Lemaire ne se croyait pas si bon prophète; il mourut, en effet, à l'hôpital, comme on le verra prouvé par une lettre de son successeur; triste sort d'un homme qui avait passé toute sa vie au service de son pays, et qui y avait dépensé une fortune considérable pour l'époque.

» que le sieur Boyer avait fait arrêter mes appointements
 » entre vos mains. Je n'en sais pas jusqu'à présent la
 » raison ; je ne crois pas lui devoir rien. C'est pourquoi,
 » Messieurs, je vous prie de les vouloir consigner à mon
 » frère pour qu'il me les envoie pour vivre, et je vous en
 » serai obligé. J'espère que vous me ferez cette grace
 » étant, etc. »

« Alger, le 24 juillet 1696.

» MESSIEURS,

» J'ai reçu par voie du Bastion celle que vous m'avez
 » fait l'honneur de m'écrire du 18 mai dernier. Ci-joint
 » est le certificat que vous me demandez au sujet du
 » patron Bompard.

» Je ferai donner aux patrons des batiments qui char-
 » geront à Alger et qui termineront leur voyage en France
 » la copie de leur manifestes authentiques, comme vous
 » me l'ordonnez. J'ai demandé au nommé Amet-Raix le
 » paiement des 90 l. 14 s. qu'il vous doit pour ce que la
 » Chambre lui a fourni. Il m'a répondu qu'il n'a pas le
 » sol, et que, quand il s'est perdu avec sa barque au
 » retour de Marseille, il a perdu tout ce qu'il avait au
 » monde. Je suis, etc. »

« Alger, le 3 janvier 1697.

» MESSIEURS,

» J'ai reçu celle que vous m'avez fait l'honneur de
 » m'écrire le 31 août, laquelle m'a été rendue par le sieur
 » Clairambault.

» Je vois par icelle comme vous avez reçu celles que
 » j'ai eû l'honneur de vous écrire les 15 et 24 juillet. Je ne
 » doute nullement, Messieurs, que vous ne soyez surpris
 » de voir arriver la présente par la barque du patron
 » Jouvin, laquelle a été prise par un vaisseau d'Alger à
 » la hauteur de Majorque, et envoyée ici avec une partie

» de son équipage, qui consiste en neuf Français et deux
 » Anglais prisonniers de guerre, et le reste dudit équi-
 » page, qui consistait en cinq Génois et un Maltais. Le
 » corsaire les a embarqués sur son bord, prétendant qu'ils
 » sont de bonne prise, contravention formelle aux traités,
 » qui n'est jamais survenue depuis que j'ai l'honneur de
 » remplir ce poste. Après plusieurs discussions au
 » Divan, j'ai enfin obtenu que la barque serait relaxée
 » avec tout son chargement et que l'on me rendrait le
 » reste de son équipage à l'arrivée du Corsaire, lequel je
 » poursuivrai avec toute la vigueur qu'il faudra pour
 » avoir raison de tout ce qui aura été pillé sur ladite
 » barque. Tout le chagrin qui me reste, Messieurs, c'est
 » que, dans le règne présent, il n'y a nulle justice à
 » espérer, vinssent les plus doctes et plus expérimentés
 » philosophes que le ciel couvre aujourd'hui.

» Si je n'eusse crû, Messieurs, que les patrons qui
 » partent de cette Échelle pour Marseille ne vous eussent
 » rendu un fidèle compte de bouche de la manière que
 » toutes choses se passent ici, j'aurais eû l'honneur de
 » vous informer de toutes les calamités et misères que
 » suis obligé de souffrir. Patience, il n'y a que moi qui
 » en ai souffert jusqu'aujourd'hui. J'en ai toujours rendu
 » compte à la Cour, et n'ai pas crû vous faire plaisir de
 » vous informer de bien des choses qui n'auraient pu
 » que vous causer du chagrin. Si vous souhaitez que je
 » rende compte par le détail de ce qui se passe en cette
 » Échelle, qui est une place où l'on ne parle que de plaies
 » ou de bosses, et non de négoce, je le ferai, Messieurs,
 » avec plaisir. Je me remets au patron Jouvin à vous
 » rendre compte de bouche de son affaire; tout ce qu'on
 » lui a pu attribuer ici, c'est qu'on lui avait trouvé un
 » pavillon Génois (1). Je l'ai renvoyé le plus promptement
 » qu'il m'a été possible, lui ayant donné des matelots

(1) L'emploi des pavillons étrangers était une des plus grandes causes de ces sortes d'avaries.

» Maures pour lui aider à mener son bâtiment, les choses
 » changeant ici d'une heure à l'autre. Tout le pays est
 » dans une grande consternation de voir qu'il y a plus
 » de quatre mois qu'il n'est venu aucun bâtiment fran-
 » çais, et je trouve qu'il est fort inutile qu'il en vienne,
 » si ce n'est des vaisseaux du Roy, n'y ayant ici aucun
 » négoce, les Juifs faisant ici tout le peu qu'il y a à faire,
 » qui consiste en marchandises de prises. Ces Corsaires
 » ont pris trois vaisseaux depuis environ trois mois;
 » l'un hollandais, venant de Dantzik, chargé d'acier et de
 » fer, de douves et autres bois, du port d'environ
 » 10,000 quintanx; un autre Portugais, chargé de sucre,
 » d'environ 4,000 quintaux, et un autre Génois, chargé
 » de barrilhe et d'auffe avec 60 balles de laine fine.

» Toutes ces marchandises se sont débitées sur le
 » pays, à la réserve de l'auffe et de la barrilhe, que les
 » Juifs ont acheté. Voilà, Messieurs, ce qui s'offre à vous
 » informer pour le présent du courant du négoce
 » d'Alger.

» A l'égard de ce que vous me marquez, Messieurs,
 » des appointements du sieur Clairambault, je vous dirai
 » qu'il arriva à Bone le 21 de septembre, et en Alger le
 » 14 novembre. A l'égard de sa nourriture, cela ne devait,
 » Messieurs, nullement vous faire de peine; quand il
 » en serait venu encore une demi-douzaine avec lui, il
 » ne m'en aurait pas plus coûté qu'il ne m'en coûte, y
 » ayant tous les jours à ma table dix ou douze couverts,
 » qui y sont pour ceux qui y veulent venir manger, sans
 » que pour cela j'en mette plus grand pot-au-feu; je pré-
 » sentai le sieur Clairambault au Dey; je vous dirai fort
 » peu de chose de la réception qui lui fit; il se leva
 » comme un foudre contre moi disant que je faisais venir
 » des espions de Turquie (1); je lui laissai passer sa

(1) M. de Clairambault venait de Constantinople, où il avait été élevé comme *enfant de langue*; Hadj' Ahmed, toujours soupçonneux, le supposait investi d'une mission de la Porte.

» furie, et lui laissai vomir contre moi tout ce qu'il voulut
 » et essayai ses menaces ordinaires, qui sont de me
 » sacrifier à sa rage.

» Si tout ce que je souffre vous était raconté par un
 » autre que moi, je vous jure, Messieurs, que vous en
 » auriez compassion.

» Je suis, etc. »

« Alger, le 12 février 1697.

» MESSIEURS,

» Depuis ma dernière que j'ai eu l'honneur de vous
 » écrire le 3 janvier, dont le duplicata est ci-joint, la
 » barque qui avait été envoyée ici par un Corsaire d'Alger
 » (comme je vous marque par ma dite lettre) a été prise
 » par un Corsaire Anglais deux jours après son départ.
 » Comme l'Anglais l'envoyait à Alicante, elle fut rencon-
 » trée par une petite Frégate de St-Malo, qui la reprit
 » cinq jours après que les Anglais l'eurent prise. Comme
 » le vaisseau de St-Malo l'envoyait à Marseille pour la
 » vendre, les vents contraires l'ont obligé de relâcher
 » ici, ce qui a renouvelé un autre procès entre le Dey et
 » moi. Je lui ai demandé le paiement de ladite barque,
 » alléguant que, si un de ses vaisseaux ne l'avait pas
 » prise, elle serait allée en sauvement à Marseille; que,
 » par conséquent, c'était aux armateurs à la payer.

» C'est la mer à boire que demander justice à cet
 » homme. Je reçus pour toute satisfaction ses brutalités
 » ordinaires (1). C'est cependant une affaire qui est fort
 » importante; j'en rends un compte exact à Monseigneur
 » de Pontchartrain, et je poursuivrai le Corsaire et ses

(1) Les *Mémoires de la Congrégation de la Mission* citent une autre lettre de R. Lemaire, où nous trouvons la phrase suivante : « J'ai vu
 » régner Trick, Baba-Hassan, Mezzomorto, Chaban; mais aucun
 » d'eux n'a fait ce que fait le Dey d'aujourd'hui; ils avaient tous
 » quelques bonnes qualités, au lieu que celui-ci n'en possède
 » aucune. »

» armateurs vigoureusement pour voir d'avoir répara-
 » tion de cette affaire. Le 13 de janvier, un vaisseau de
 » cette République prit un petit vaisseau de Brest sur les
 » côtes d'Espagne; tout son équipage était Irlandais.
 » Comme ils arborèrent pavillon Anglais, le Corsaire lui
 » fut à bord; l'équipage ayant tout fui à terre, le Corsaire
 » lui fit signal pour retourner; le Capitaine et quatre de
 » ses gens se rembarquèrent dans leur chaloupe et
 » vinrent à bord, le reste de son équipage ne l'ayant
 » voulu suivre.

» L'Algérien mit une vingtaine d'hommes dessus, et
 » fit faire route audit vaisseau pour Alger, afin d'être
 » informé qui il pouvait être. Le Capitaine Irlandais, qui
 » parle bon Français, garda ses expéditions de Monsieur
 » l'Amiral, qu'il avait prises à Brest. Cette dernière
 » affaire n'était qu'une équivoque, à quoi on pouvait
 » remédier facilement, n'eut été le malheur qui leur
 » arriva. Il vint à travers à un quart de lieue d'Alger, et
 » se brisa sur les roches. Ce vaisseau avait pour tous
 » chargements neuf cents petites planches de sapin et
 » des douves pour faire des tonneaux. J'ai fait travailler
 » pour voir de retirer du naufrage quelque chose; on n'a
 » pas pu sauver de quoi payer les gardes que j'avais mis
 » le long des plages. Je fais repasser en France les cinq
 » Irlandais qui étaient sur ce vaisseau; leur affaire était
 » un peu délicate; ils m'ont avoué qu'ils avaient tiré
 » plusieurs coups de canon et de mousquet sur le
 » Corsaire avec pavillon Anglais; ils n'ont jamais montré
 » celui de France. Par bonheur, c'était un bâtiment de
 » 90 tonneaux, lequel n'avait qu'une misère dedans.

» Les six vaisseaux qui étaient au service du Grand
 » Seigneur sont de retour depuis quinze jours. Le Grand
 » Seigneur demande qu'on les envoie tous en Levant la
 » campagne prochaine; on commence à se préparer pour
 » en envoyer une partie, mais non pas tous.

» Mon frère me fait de sanglants reproches sur ce que
 » je n'ai pas l'honneur de vous écrire et de vous infor-

» mer exactement de tout ce qui se passe en Alger. Il
 » semble que j'avais prévu ces reproches, comme vous
 » verrez par le duplicata ci-joint, puisque je voyais que
 » cela vous a donné quelques chagrins, desquels je me
 » ressens beaucoup, parce que vous ne m'auriez pas
 » oublié de la manière que vous avez fait, espérant
 » toujours que la Cour aurait égard aux excessives
 » dépenses que je suis obligé de faire, la justice régnant
 » là plus qu'en aucun lieu du monde. J'ai passé ici toute
 » ma jeunesse, en gémissements et en danger de ma
 » vie comme vous savez; trois fois avoir été exposé à la
 » bouche du canon et une fois mené pour être cloué,
 » deux fois la peste et vingt mille piastres que nous
 » avons perdu, mon frère ou moi, devait être suffisant à
 » tout autre homme que moi pour prier Sa Majesté de
 » me retirer d'ici; je n'ai jamais envisagé de vivre en ce
 » monde, mais bien de sacrifier ma vie pour le service
 » du Roy et celui de ses sujets; tous les honnêtes gens
 » qui naviguent dans ces quartiers en pourront rendre
 » un fidèle compte; je les cite tous à témoin.

» Pourriez-vous croire, Messieurs, comme vous verrez
 » par le certificat ci-joint de M. Laurence Vicaire Aposto-
 » lique, qu'il y a plus de trois ans que je paye quinze pata-
 » ques toutes les lunes pour un chirurgien français d'O-
 » riol, lequel voulant abattre les catarattes (1) des yeux
 » d'un Turc, il ne lui mourut pas entre les mains, mais
 » peu de temps après; ayant été appelé dans la maison du
 » Roy, où étaient assemblés le Divan et les Docteurs de
 » la loi, ledit Chirurgien fut condamné à être brûlé vif.
 » Je représentai au Dey que je ne reconnaissais autre
 » justice que la sienne, et non celle de ses marabouts.
 » Il me répondit que, comme c'était des affaires de la Loi,
 » il ne s'en mêlait point, et ne voulait point que je m'en
 » mêlasse, et me fit sortir de force du Divan, où toute la
 » justice était assemblée. Je leur criai tout haut qu'ils

(1) (Sic), pour cataractes.

» prissent bien garde à la sentence qu'ils allaient pro-
 » noncer, et que c'était un sujet de l'Empereur de France;
 » on révoqua la première sentence de mort, et fut con-
 » damné de payer mille cinq cents piastres aux héritiers
 » du défunt ou de rester leur esclave, ou de demeurer
 » dans ma maison en payant quinze pataques toutes les
 » lunes, jusqu'à concurrence des mille cinq cent piastres,
 » à quoi il avait été condamné (1). Je croirais, Messieurs,
 » abuser de votre patience de vous parler de mille autres
 » cas, lesquels je suis obligé d'étouffer dans la conjonc-
 » ture présente. Je sais que vous êtes trop raisonnables
 » pour ne pas avoir égard à toutes les excessives
 » dépenses que j'ai été obligé de faire pour contreba-
 » lancer les profusions des ennemis qui ont répandu de
 » toutes mains pour porter les Algériens à rompre avec
 » nous.

» Le corsaire qui avait pris la tartane arriva hier; il y
 » eut Divan général assemblé au sujet de la contraven-
 » tion qu'il venait de faire, où il n'y eut rien de décidé;
 » on me rendit seulement les cinq Génois et le Maltais
 » que ledit Corsaire avait pris sur la dite barque, lesquels
 » je fais repasser avec le même bâtiment. J'informe la
 » Cour de toutes choses et attendrai ses ordres pour
 » poursuivre ce corsaire de la manière que l'on m'or-
 » donnera.

» Je suis, etc. »

« Alger, le 22 mars 1696.

» MESSIEURS,

» Depuis les deux dernières que j'ai eû l'honneur de
 » vous écrire, les 3 janvier et 13 février, j'ai jugé à propos
 » pour le bien du service de faire passer en France la
 » barque de patron Mirabel qui a chargé ici pour Livourne

(1) Voir, plus loin, pour la conclusion de cette singulière affaire, une lettre de M. de Clairambault.

» pour le compte des Juifs, sur l'avis que donne un
 » courrier d'Oran, venu depuis huit jours, lequel donne
 » pour nouvelles que trois vaisseaux Anglais, deux
 » armés en guerre, et un marchand, chargé de tous les
 » biens du monde pour Alger, devaient être ici au premier
 » jour. Cette nouvelle confirme la première que j'en avais
 » eue par une caravelle Portugaise, qui fut prise sortant
 » de Cadix par un vaisseau de cette République.
 » Appréhendant que Soliman Boulouk-Bachi (1) ne
 » vienne ici dans le temps qu'ils s'y trouveront, se voyant
 » les bien reçus comme ils seront, apportant tout ce qui
 » est nécessaire à cette République, soit pour leur arme-
 » ment que pour autre chose, ils ne manqueront pas
 » d'être soutenus et protégés. Il ne faut pas, Messieurs,
 » que le raisonnement de tant de gens de bon sens se
 » fonde sur un traité de paix, quoique ce soit la pierre
 » fondamentale de raison. Ceux qui apportent en Alger
 » sont toujours les bienvenus, et particulièrement le jour
 » d'aujourd'hui. J'ai cru en devoir informer la Cour;
 » c'est ce qui m'a obligé de faire passer cette barque
 » en France. Dieu nous envoie bientôt ici l'Envoyé
 » d'Alger (2), et qu'il apporte quelques esclaves. Le Dey
 » persiste toujours à vouloir rendre les Français, pourvu
 » qu'on lui renvoie les Turcs qu'il demande. Il m'en a
 » donné des marques, parce que, dans l'armement de
 » tous leurs vaisseaux qui vont sortir, où il y avait la
 » plus grande partie de nos Français embarqués dessus,
 » je lui fus représenter que, s'il les envoyait à la mer, ce
 » n'était pas le moyen, au cas que l'Empereur de France
 » lui accorde des Turcs qu'il demandait, de les débar-
 » quer, si nos Français étaient dehors, et que ce serait
 » toujours à recommencer. Il donna ordre à tous les
 » Capitaines de n'en embarquer aucun. Dieu veuille que

(1) Il revenait de Versailles, où il avait obtenu audience le 11 mai 1696, et présenté au Roi dix étalons barbes.

(2) Soliman Boulouk-Bachi, dont il a été parlé précédemment.

» cette affaire se finisse, afin que tout le monde puisse
 » être en repos. Je continuerai, Messieurs, à vous deman-
 » der la grâce de vous souvenir de moi, et qu'il y a sept
 » ans que je contrebalance les profusions des ennemis
 » qui ont répandu de toutes mains. Ils ne m'ont pas mis
 » seul à l'hôpital, mais bien mon frère, qui ne m'a jamais
 » abandonné. Qu'il vous fasse voir les comptes et les
 » lettres de change que j'ai tirées sur lui, et vous verrez
 » si, dans les mémoires que je lui ai envoyés pour vous
 » présenter, il y a quelque altération; bien loin de là.
 » J'espère, Messieurs, tout de votre justice, et que vous
 » ne me laisserez pas dans le labyrinthe, d'où je ne
 » pourrais sortir, si vous ne m'aidez.
 » Je suis, etc. »

La correspondance de M. René Lemaire se termine par cette lettre. En proie à mille déboires, menacé d'être mis à la bouche du canon, il se refugia à bord du vaisseau royal l'*Heureux Retour* (30 avril 1697), laissant les sceaux à son chancelier Jean de Clairambault dont nous donnons ci-après une curieuse lettre (1), relative à l'affaire bizarre du *chirurgien d'Oriol*. Nous continuerons par la publication des lettres (2) du consul Philippe-Jacques Durand, successeur de M. Lemaire, installé à Alger le 20 février 1698. On y trouvera de curieux détails sur les embarras suscités par les Juifs, sur les fuites des esclaves à bord des vaisseaux royaux, et sur l'abus des changements de pavillon et des ventes de passeports délivrés par les Deys. M. Durand lutta avec beaucoup de zèle et de sagacité contre ceux qui voulurent profiter de ces infractions pour nuire à son pays.

H.-D. DE GRAMMONT.

(A suivre.)

(1) Archives de la Chambre de commerce de Marseille, AA, 492.

(2) id. id. AA, 471.